

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/032**

**CONTRAT DE BAIL A USAGE D'HABITATION
2 RUE DU FIER 74230 THÔNES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT la demande de renouvellement de M. ABDELOUAHAB M'Hamed El Hadi ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de **SIGNER** un bail à usage d'habitation pour le logement type 4 d'une surface de 85 m² et situé 2, rue du Fier, à l'étage, 74230 THÔNES avec M. M'Hamed El Hadi ABDELOUAHAB

ARTICLE 3 : Ce bail est consenti du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027

ARTICLE 4 : Le montant mensuel du loyer est fixé à **480 €**

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

THÔNES, le 17 avril 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DECISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 AVR. 2024** ET
PUBLICATION LE **23 AVR. 2024**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

